

**Stratégie de déploiement économique
de la Province**

- Vision d'Ecolo BW -

Préambule

Nous avons pris connaissance récemment de la présentation par la Province du Brabant Wallon de ses propositions et de ses stratégies pour « Pérenniser la prospérité du territoire » du Brabant Wallon.

Ce travail s'inscrit dans la suite du diagnostic présenté il y a quelques mois intitulé « Contrat de développement territorial ».

Ecolo avait salué avec **intérêt ce diagnostic**. Son approche multi sectorielle, son souci d'exhaustivité, son caractère inclusif, ses références chiffrées, ... tous ces éléments nous ont séduits. Nous disposions d'un outil précieux pour développer des politiques idoines tout en s'appuyant sur des constats objectifs, imposant travail de collecte et de première interprétation de données.

A l'époque, nous étions impatients et curieux de découvrir la suite qui allait être donnée. On annonçait que l'étape suivante était celle des propositions. La Province allait piloter des groupes de travail qui plancheraient sur des scénarios, des alternatives,... Le premier thème abordé étant celui de l'économie.

Nous étions (et nous restons) convaincus que cette démarche est **nécessaire et utile**. Pour les écologistes, pouvoir se projeter à moyen et long terme, développer des visions hors des contraintes de l'immédiateté, imaginer des scénarios et les soumettre aux acteurs,... tout ceci relève d'une réflexion prospective que nous soutenons.

Aujourd'hui, nous avons une première livraison relevant de cette deuxième étape : « Pérenniser la prospérité du territoire ».

Nous saluons le travail réalisé. Ce n'est pas facile de faire aboutir une telle démarche. Les services et les personnes qui les composent doivent être félicités pour cette réalisation. Depuis près de deux ans, elles ont travaillé, consulté, organisé, réuni, rédigé, soumis, discuté... Bravo pour ce colossal boulot !

Depuis 6 mois, **les conditions générales de vie ont subi de profondes difficultés**. Et le monde économique n'y a pas échappé.

Nous ne pensons pas que cette nouvelle réalité ait été intégrée à cette étude, et c'est évidemment impossible.

Mais **les attentes, les offres et les comportements ont changé**. Plusieurs observateurs, spécialistes, économistes de renom ont tiré des conclusions de cette période, en estimant que l'on ne pourrait pas relancer la mécanique économique comme avant. Elle a besoin d'un sérieux renouveau, de repenser ses objectifs et ses moyens et de faire des propositions en phase avec les besoins éthiques, sociaux et environnementaux.

Nous nous inscrivons dans cette voie, et nous réagissons en ce sens.

1. Quelques constats globaux

Avant de développer des propositions additionnelles, nous voulons partager quelques clés de lecture de ce qui est proposé aujourd'hui par la Province.

Un développement par clusters

Nous pensons qu'il est impératif de sortir d'une logique de développement territorial (PAE) de soutien à l'économie, pour passer à une spécialisation des secteurs à soutenir et à développer. C'est le cas aujourd'hui. C'est une bonne chose.

Les moyens humains et financiers seront concentrés sur ces secteurs à soutenir. Si l'ensemble des opérateurs publics et privés qui coordonnent et impulsent les politiques de développement économique soutiennent un développement par secteur, on peut espérer qu'à moyen terme la réalité socio-économique du Brabant-wallon restera bonne.

Certains clusters identifiés dans le dossier sont évidents : le digital, la santé, l'alimentation. D'autres sont moins évidents comme les déchets. Enfin, d'autres manquent ; la construction et l'énergie.

Un découpage géographique

Le rapport est basé sur une segmentation du BW : déchets à l'Ouest, technologie au centre, agriculture à l'est.

Nous pensons que les différents clusters doivent être **plus flexibles** géographiquement ; repenser l'analyse en fonction des bassins de vie, des dynamiques territoriales, de la transition écologique et sociale. Chaque sous-région a une série de forces polyvalentes.

Une vision capitaliste

Les seuls défis envisagés sont ceux de la gestion de la croissance et la perte d'attractivité à cause de la concurrence. L'idée sous-jacente des orientations est que le développement économique est bon *en soi* et ce développement-là doit déterminer les options du développement territorial et primer sur les autres politiques (mobilité, agriculture, biodiversité, social, ...)

En bref, cette étude dit : l'économie va bien en BW, comment la faire aller encore mieux ?

Nous voulons que le résultat soit autre chose qu'un simple accroissement de l'activité économique de pointe ; que les orientations soient influencées par les **défis climatiques, la disponibilité des ressources futures, les contraintes énergétiques, la chute de la biodiversité,...**

Un manque de continuité de diagnostic territorial

On ne ressent **pas de complémentarité ou de continuité** entre les différents diagnostics territoriaux existant : le Schéma de Développement du Territoire (SDT) de la Région Wallonne, le contrat de développement territorial du Brabant Wallon, le Plan Provincial de Mobilité, ...

Exemple concret : par rapport au Plan Provincial de Mobilité, les axes structurants ont changé.

On ne parle plus d'un axe N4 (BXL - NAM - LUX) mais d'un axe Leuven/OLLN. Il n'y a plus d'axe OLLN/Nivelles. Braine-L'alleud ne semble plus être un pôle stratégique, etc.

C'est un peu l'habitude, chaque expert chargé de construire un plan de développement démarre à zéro. Or, plusieurs études ont déjà été réalisées précédemment. C'est comme si elles étaient jetées aux oubliettes. Où est la cohérence ? Ces différents plans devraient se renforcer au contraire.

Méthodologie

Pour le moment, la réflexion semble se faire en **cercles fermés**. Il nous semble important d'amener à une réelle co-construction de la vision, en incluant - à travers une série de forum - des personnes/organisations dont les préoccupations dépassent la simple croissance de leurs activités économiques. Comme par exemple : des scientifiques (universitaires, ...), des associations spécialisées et citoyennes, des pouvoirs publics, des instances

2. Nos propositions additionnelles

Le secteur du commerce et des entreprises locales

Nous pensons qu'il faut prioritairement soutenir les entrepreneurs existants en leur donnant les conditions optimales de pérenniser leurs activités économiques.

Pour cela, nous proposons que les opérateurs publics et privés se concentrent sur une série de mesures destinées à placer ces entreprises au cœur de l'activité quotidienne, et de leur donner les conditions optimales de leur développement.

Proposition 1 : soutenir un écosystème économique vertueux, par bassin de vie

- Création de plusieurs infrastructures (incubateurs) permettant l'expérimentation de productions locales (fablab, terrains agricoles, cuisines...) dans l'est, le centre et l'ouest du BW.
- Soutien du travail collaboratif entre producteurs locaux, y compris l'économie circulaire, via des appels à projets, des séminaires de création collective... Nous visons des associations verticales (par ex. : producteurs alimentaires-transformateurs-vendeurs), horizontales ou intersectorielles (par exemple producteur alimentaire, décoration, restauration).
- Soutien au travail en réseau par bassin de vie, en prenant en charge l'échange d'information, le conseil stratégique, l'aide au démarrage (couveuses d'entreprises en réseau local).
- Formation au travail en réseau : communication, négociation, organisation, gestion de projet...
- Passer des marchés publics « réservés » permettant à ces structures de se lancer à l'abri d'une concurrence qui a des produits bien établis mais avec des performances qui n'intègrent pas le développement durable.

Proposition 2 : réduire les coûts fixes de services et biens divers

- Soutien à l'économie de partage (véhicules, outils, machines, ...) et de la réparation.
- Soutien à la création de groupements d'employeurs
- Constitution de marchés communs d'assurances
- Constitution de centrales d'achat
- Mise en place de sociétés de fournitures de services de location pour les usages exceptionnels (économie de la fonctionnalité)
- Constitution de services de gestion active des déchets issus de l'activité

Le secteur du digital

Indiscutablement, le digital envahit tous les secteurs de la vie économique. Mais la situation est disparate. A côté des start-ups technologiques proches de l'université, beaucoup d'entreprises en sont toujours au stade du balbutiement. Le développement du digital en Brabant Wallon passera aussi par une mise à niveau le plus large possible.

Proposition 1 : Dématérialiser **les paiements CASH**

- Support financier pour faciliter l'accès aux moyens de paiement électronique ou par carte à tous les commerçants, artisans.... A lier avec les expériences de monnaie locale.

Proposition 2 : Diminuer le besoin de déplacements, favoriser le télétravail, l'utilisation de nouvelles applications, diminuer l'impact énergétique, relocaliser l'économie en zone rurale

- **Investir dans la fibre optique** d'abord pour les entreprises et les espaces publics. Ensuite pour les ménages. La fibre est beaucoup, beaucoup moins énergivore que la 5G.
- Des subsides à la création de **parkings de covoiturages** associés à des espaces de co-working (// développement fibre optique) à proximité des zones de densification du trafic et des endroits propices à la mobilité douce.

Proposition 3 : **relocalisation économique**

- Développer le commerce en ligne pour les petites structures économiques locales avec logistique appropriée pour reprendre un peu de terrain aux grosses plateformes mondiales.

Proposition 4 : Développer les **smart cities** avec les contributions citoyennes pour alimenter les réseaux locaux dans toutes les composantes de la société (culturelle, économique, solidaire, environnemental, partage) ; développer les **applications et applets** qui ne se nourrissent pas uniquement des données provenant des grandes villes mais aussi de ce qui se fait, se passe et se développe en province et en zones rurales.

Restructurer l'information locale sous forme de **flux open data** (connecteurs API et sources authentiques).

Proposition 5 : Développer les plateformes de location, de partage de biens d'investissement et de services.

Le secteur de l'alimentation/Agriculture

Le plan présenté aujourd'hui propose un large développement d'un secteur « GOOD FOOD », essentiellement situé à l'est de la province.

Nous sommes évidemment d'accord. L'alimentation de qualité est une préoccupation des écologistes depuis très longtemps. Mais il ne suffit pas de décréter que ce cluster est important, il faut mettre en place les conditions pour que l'ensemble des acteurs concernés participent à cette objectif.

Proposition 1 : Développer le maraîchage et soutenir les producteurs locaux. Il faut faire la distinction entre la culture de légumes sur de grandes superficies et le maraîchage. La production de légumes à grande échelle a pour objet la fourniture aux chaînes de distribution alors que le maraîchage cible la vente de proximité.

- Stimuler les besoins en volume par :
 - La mise en place d'une centrale d'achat locale (27+1) pour l'ensemble du secteur public (Communes, CPAS, Hôpitaux, Écoles, ...)
 - Développer une application digitale pour la commercialisation entre les acheteurs du secteur public et les producteurs (stock disponible, prix). Objectif zéro papier après certification du producteur.
 - Proposer une plateforme digitale à destination du B2B, B2C pour mutualiser les productions des petits producteurs.

- Proposer des services pour démarrer une nouvelle activité et soutenir les existantes
 - Offrir une visibilité aux producteurs par des labels : « Produit du BW » et « Produit Bio du BW », avec l'objectif d'aller au-delà de ces labels en mettant en place une politique d'alimentation durable qui soutient massivement le bio.
 - Renforcer les moyens de formation : cycles (en journée, en soirée, sur une semaine, ...) et les sujets (diversification, vente à la ferme, conversion Bio, transformation).
 - Développer 2 à 3 espaces tests (incubateurs) disposant d'un ensemble d'infrastructures (serres, ...) permettant aux porteurs de projet de mieux évaluer l'activité avant de faire des investissements.
 - Favoriser l'accès au foncier.
 - Mise en place d'une stratégie au niveau (27+1) pour mettre des terrains à disposition sur le modèle de bail emphytéotique de 40 ans.
 - Mettre à disposition des terres appartenant à la commune/CPAS qui arrivent en fin de bail, pour des agriculteurs qui veulent se lancer dans le bio.
 - Aider à l'acquisition d'infrastructures. Mise en place d'un support économique ou garantie pour l'acquisition de serres, d'accès à l'eau (captage, bassins de rétention, ...) et d'une mise à disposition d'infrastructures immobilières saisonnières.
 - Soutenir économiquement le travail des saisonniers. Recourir aux travailleurs étrangers et étudiants ne doit pas être la norme. Il faut soutenir économiquement les entreprises pour qu'elles puissent offrir un salaire similaire aux travailleurs des titres services.
 - Associer le centre provincial à la ferme bio de l'UCL.

- Donner une prime de 10 cents/repas des cantines qui utilisent des produits de l'agro-écologie locale.
- Faire le lien avec la cellule « Manger demain » (stratégie wallonne en alimentation durable) qui dispose de budgets et de connaissances. Cela vaut surtout pour les écoles.

Proposition 2 : **Favoriser la diversification**

Les agriculteurs ne sont pas des commerçants ou des artisans de bouche par nature, mais ils peuvent tous le devenir.

Il faut donc les soutenir :

- Renforcer les moyens de formation (dans le BW) : cycles (en journée, en soirée, sur une semaine, ...) et les sujets (diversification, vente à la ferme, conversion Bio, transformation) ;
- Mettre à disposition un conseiller Agro/Eco à disposition pour les assister à travailler un plan d'affaire pour la diversification d'activité (transformation);
- Proposer des services d'infrastructures partagées (petits abattoirs, conserveries, locaux pour la transformation des produits laitiers, de l'apiculture, ...) ;
- Donner des aides complémentaires pour couvrir les prairies d'arbres fruitiers (type RGF) ;
- Fixer une diversification d'usage des cultures (bioénergie, écoconstruction...) en fonction de la taille des exploitations ;
- Mettre un plan (27+1) pour soutenir la conversion au bio « (moyens d'accès aux engrais organiques biologiques, ...) ;
- Soutenir le développement de l'élevage bio (caprin, ovin, lapin, volaille) ;
- Mettre en place une stratégie (27+1) pour développer 20 unités de bio-méthanisation d'ici 2030. Voir point 3.

Proposition 3 : **Dynamiser l'économie circulaire locale**

La transformation des productions agricoles peut devenir la base d'une économie circulaire locale. Il faut impérativement sortir du schéma classique des grandes cultures (blé, betterave, PdT). Il faut donc proposer :

- de travailler à une diversification des pratiques agronomiques (support du centre provincial, CIPF, UCLouvain, CRA-W, Valbiom,). Nous sommes au cœur de la connaissance !!

Proposer d'autres voies de commercialisation des productions.

Par la construction de 20 unités de bio-méthanisation d'ici 2030 qui permettront de répondre à 6 objectifs :

- Apporter une réponse à la décarbonisation des sols du Brabant wallon;
- produire de l'engrais organique biologique INDISPENSABLE au développement de l'agriculture biologique ;
- Offrir une vraie piste pour valoriser les déchets organiques des filières agro-alimentaires locales (F.O.M. hors scope)
- Produire une énergie locale constante sur l'année ;
- Offrir de nouvelles voies de valorisation aux productions agricoles (CIVES) ;
- Création d'emplois pour des personnes avec de faibles qualifications

Le secteur de la construction

Le secteur de la construction offre de multiples intérêts : il n'est pas délocalisable, il est en pleine croissance (+50.000 habitants en 2040), il offre une multitude de métiers (du manoeuvre à l'ingénieur), il est aisément finançable, il est innovant (en matière de matériaux et de techniques spéciales) et la rénovation est génératrice de réduction d'émissions et de consommation. Il sera considéré comme stratégique.

Proposition 1 : Mettre les moyens pour **maintenir les émissions GES** au niveau des objectifs de la Région.

- Compléments aux subsides wallons pour audits énergétiques
- Aides aux services de monitoring de consommation
- Compléments aux primes d'isolation
- Compléments aux primes d'énergie renouvelables
- Constitution de communautés locales d'énergie conditionnée à la production d'énergie renouvelable
- Constitution de marchés communs de fourniture d'énergie

Proposition 2 : **créer les conditions de son développement**

- Création d'un cluster « Construction durable » en Brabant Wallon
- Création d'une Zone d'activités économiques spécialisées
- Création de plusieurs filières d'enseignement consacrée à la construction
- Création et promotion, en collaboration avec le CSTC, d'un centre de recherche en matériaux durables
- Création de filières de récupération et de valorisation des déchets de construction
- Création d'un cluster « économie circulaire » spécialisé.

Proposition 3 : **rénover, rénover et encore rénover**

- Fixer un objectif : rénover 50% du logement d'avant 1970 à l'horizon 2040
- Créer un cluster « rénovation » rassemblant entreprises et architectes spécialisés
- Créer un fonds de financement pour les propriétaires, à taux avantageux
- Créer des normes et critères énergétiques et de confort
- Créer une structure de coordination pour envisager les travaux à plus large échelle que les projets individuels
- Proposer des achats groupés de rénovation de toitures ou façades (par exemple).

Proposition 4 : **associer les pouvoirs publics**

- Instaurer des charges d'urbanisme locales afin de renforcer les moyens des pouvoirs publics pour leur propre patrimoine

Le secteur de l'énergie

La dépendance du secteur économique aux fournisseurs d'énergie est évidente et les consommations représentent une part significative des frais généraux des entreprises.

Ce sont deux excellentes raisons pour considérer ce secteur comme stratégique.

Selon L'IWEPS, la consommation finale en électricité du Brabant wallon est de 2275 Gwh. Il faut bien sûr couvrir les besoins des 155.000 ménages mais il y a aussi les industries, les commerces, les bureaux... Il s'agit à la fois de produire de l'énergie verte, et de diminuer nos consommations.

En 2017, la production nette en énergie renouvelable du Bw s'élevait à 142 Gwh, répartis comme suit :

- *Solaire : 59 % (= 83,78 Gwh), c'est-à-dire plus de 14.000 maisons avec des panneaux photovoltaïques.*
- *Éolien : 31 % (= 44, 02 Gwh), c'est-à-dire 27 éoliennes, principalement localisées à Perwez (16 mâts) et Villers-la-Ville (11 mâts)*
- *Biomasse : 10 % (=14,2 Gwh), c'est-à-dire 7 sites de production via la Biomasse (5 filière gaz et 2 filière huile).*
- *Hydraulique : la production du Brabant wallon est négligeable.*

Partant de là, si nous voulons assurer nos propres besoins en électricité avec de l'énergie renouvelable à l'horizon 2050, nous devons bâtir un scénario énergétique. Voici un scénario potentiel.

Proposition 1 : Utilisation rationnelle de l'énergie

C'est une évidence : l'énergie la plus respectueuse de l'environnement, c'est celle qu'on ne consomme pas. Il y a encore beaucoup de choses à faire en vue de diminuer notre consommation électrique.

- Poursuivre et renforcer les initiatives de sensibilisation et d'information à la population en matière d'économie d'électricité via des campagnes de communication.
- Favoriser les initiatives de réduction des consommations électriques des bâtiments publics : remplacement des appareils énergivores, réduction de consommation de l'éclairage public, interrupteurs munis de détecteurs de présence, ...
- Soutenir les entreprises et les commerces qui s'engagent dans des projets de réduction de leur consommation d'électricité : éclairage des vitrines de magasins, éclairage en entreprise, meilleure isolation des bâtiments pour éviter le recours à la climatisation en été, ...

Proposition 2 : Éolien

Lors de la législature régionale 2009-2014, les ministres écolos de l'énergie et de l'aménagement du territoire ont objectivé le potentiel éolien wallon dans un document appelé « cadre éolien ». Quels sont les sites propices au développement d'éoliennes ? Quelle serait la répartition optimale de celles-ci sur le territoire wallon ?

Si nous voulons travailler à l'autonomie électrique du Brabant wallon, il s'agit de réaliser son potentiel éolien.

- Intervenir, à partir du Brabant wallon, en faveur de l'adoption d'un cadre éolien par le parlement wallon.
- Réaliser d'initiative le potentiel éolien du Brabant wallon, sur base des données ayant été objectivées lors de l'élaboration du cadre éolien.
- Favoriser un modèle mixte d'investissement privé, public et citoyen.

Proposition 3 : Biomasse

L'activité agricole en Brabant wallon et l'agroforesterie génèrent des déchets, qu'il est possible de valoriser dans des centrales électriques fonctionnant par la combustion de biomasse (écorces non utilisées en papeterie, plaquettes forestière et broyat) ou des biogaz produit par la méthanisation des matières organiques (le compostage à grande échelle). On évalue le potentiel de production du Brabant à 1400 Gwh, c'est-à-dire à plus de la moitié de la consommation actuelle.

- Réaliser le potentiel d'ouverture de nouvelles centrales « biomasse » en Brabant wallon :
 - via l'exploitation des déchets générés par le passage aux poubelles à puces
 - via l'exploitation des déchets agricoles
- Étudier puis réaliser le potentiel d'ouverture de centrales de biomasse par combustion des broyats et déchets verts.

Proposition 4 : Solaire

Aujourd'hui, 14.000 des 155.000 habitations du Brabant wallon sont équipées en panneaux solaires. Le potentiel de développement solaire est important. Il est possible d'équiper les toitures des particuliers, des entreprises, des écoles, des bâtiments publics et de mettre en place des centrales de panneaux solaires.

Propositions :

- Réaliser le potentiel solaire du Brabant wallon.
- Favoriser un modèle mixte d'investissement privé, public et citoyen.

Proposition 5 : Favoriser les Communautés d'Énergie renouvelable

Le secteur du traitement des déchets

Aaaah, les déchets !

A entendre les responsables politiques actuels du Brabant Wallon, c'est une ressource inépuisable. Les déchets produits en Brabant Wallon seront suffisants pour alimenter les fours de l'incinérateur de Virginal, et il en subsistera suffisamment pour alimenter un cluster spécifique de traitement spécialisé à l'Ouest de la Province.

Mais quels sont ces déchets résiduels qui méritent un cluster spécifique ?

Aujourd'hui, les filières de recyclage / récupération sont nombreuses : papier, cartons, métaux, bois de différents types, déchets verts, tissus, PMC (plastiques, métaux, cartons), terres et boues, ... Elles connaissent plus ou moins de succès en fonction des marchés et des possibilités rentables de réemploi.

Prochainement, une nouvelle obligation de reprise concernera les matelas. On parle aussi de consignes sur les canettes. Les projets de recyclage et de réemploi de plastiques souffrent actuellement des prix bas du pétrole. Le secteur constate que les prix du neuf sont bien moins chers que les produits recyclés.

Pour les écologistes, mis à part les déchets du secteur de la construction, il n'y a pas de gisement suffisant que pour imaginer un développement économique sur ce cluster.

Aujourd'hui, chaque chantier de construction/rénovation est accompagné d'un (ou plusieurs) container dans lequel tous les résidus (sauf l'amiante qui fait l'objet de procédures contraignantes) sont stockés sans discernement. A cause de leur caractère inerte, ces containers se retrouvent dans des filières peu vertueuses.

Nous pensons que c'est la seule source de déchets qui est encore largement sous-exploitée.